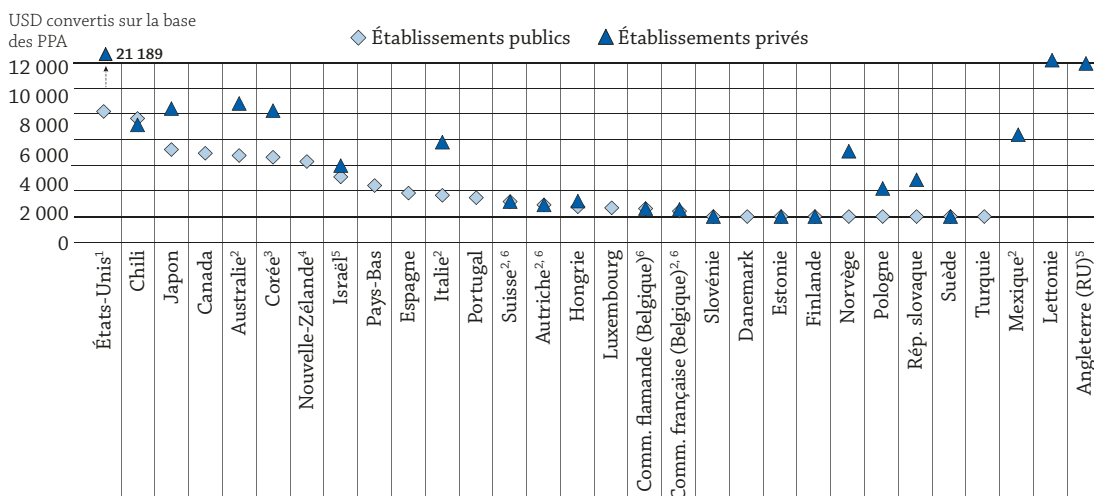


COMBIEN LES ÉTUDIANTS DE L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE PAIENT-ILS ET QUELLES AIDES PUBLIQUES REÇOIVENT-ILS ?

- Dans un tiers environ des pays dont les données sont disponibles, les frais de scolarité sont nuls en licence (ou formation équivalente) dans les établissements publics. Les frais de scolarité annuels sont inférieurs à 4 000 USD dans 10 pays, mais sont nettement plus élevés en Australie, au Canada, au Chili, en Corée, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande, où ils atteignent parfois plus de 4 000 USD et peuvent même passer la barre des 8 000 USD.
- Les établissements privés, qui sont moins financés par les pouvoirs publics et moins soumis à la réglementation, dépendent davantage de la source de recettes que constituent les frais de scolarité. En Australie, aux États-Unis et en Italie, les frais de scolarité en licence (ou formation équivalente) sont nettement plus élevés dans les établissements privés que dans les établissements publics (à l'exclusion des pays où il n'y a pas de frais de scolarité dans les établissements publics) : les établissements privés facturent au moins 4 000 USD de plus par an que les établissements publics, dans ces trois pays.
- Les frais de scolarité varient aussi entre les domaines d'études dans la moitié des pays où ils existent. Dans les pays dont les données sont disponibles, ils tendent à être les plus élevés dans les cursus en rapport avec l'ingénierie, les industries de transformation, la construction, les sciences sociales, le journalisme et l'information ainsi qu'avec la santé et la protection sociale, et à être les moins élevés dans les cursus en rapport avec l'éducation et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

Graphique B5.1. Frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement publics et privés au niveau licence ou équivalent (2015/16)
Frais de scolarité annuels moyens demandés aux étudiants ressortissants nationaux scolarisés à temps plein, en USD convertis sur la base des PPA pour le PIB



Remarque : Pour les pays et économies pour lesquels seule une fourchette était disponible, ce graphique calcule la moyenne des montants minimum et maximum des frais de scolarité : Communauté flamande de Belgique, Lettonie, Luxembourg et Portugal.

1. Année de référence : 2011/12.

2. Année de référence : 2014/15.

3. Année de référence : 2016

4. Les estimations incluent uniquement les formations tertiaires de cycle court et les programmes de licence ou niveau équivalent dispensés à l'université, et excluent les deuxièmes formations du niveau 6 de la CITE, telles que les certifications et diplômes de troisième cycle. Les montants incluent l'impôt sur les produits et services (15 %).

5. Année de référence : 2013/14.

6. Les établissements privés couvrent uniquement les établissements privés subventionnés par l'État.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant des frais de scolarité demandés par les établissements publics.

Source : OCDE (2017), tableau B5.1. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933558021>

■ Contexte

Les pays membres et partenaires de l'OCDE n'ont pas la même approche pour répartir le coût de l'enseignement tertiaire entre les pouvoirs publics, les étudiants et leur famille, et d'autres entités privées, ainsi que pour apporter un soutien financier aux étudiants. Tous les pays veulent que les étudiants aient les moyens de faire des études tertiaires, mais certains préfèrent investir le budget consacré à la réalisation de cet objectif dans la réduction des frais de scolarité, et d'autres, dans le financement de bourses et de prêts d'études destinés à couvrir les frais de scolarité et/ou de subsistance.

Les frais de scolarité comblent l'écart entre les dépenses des établissements d'enseignement tertiaire et les dotations qu'ils reçoivent de sources autres que les étudiants et leur famille. De nombreux facteurs influent sur leurs coûts : le salaire des enseignants et des chercheurs (en particulier dans les établissements qui rivalisent pour attirer les meilleurs éléments sur un marché universitaire mondial) ; l'essor de l'enseignement en ligne et l'augmentation de l'offre de services autres que les services d'enseignement (insertion professionnelle, relations avec les entreprises, etc.) ; l'évolution de la demande de formations tertiaires ; les investissements en faveur de l'internationalisation ; et le volume et la nature des recherches menées par le corps enseignant. Les établissements d'enseignement tertiaire financent en partie leurs coûts par leurs ressources internes (fondations) et par des fonds de sources privées autres que les étudiants et leur famille (voir l'indicateur B3). Le reste des coûts est couvert par les frais de scolarité versés par les étudiants ou par les fonds reçus des pouvoirs publics.

Dans l'enseignement tertiaire, les politiques relatives aux frais de scolarité peuvent donc influencer non seulement sur le coût des études à charge des étudiants, mais aussi sur les budgets des établissements. Certains pays préfèrent laisser les établissements d'enseignement tertiaire facturer des frais de scolarité plus élevés tout en accordant un soutien financier aux étudiants, en particulier par le biais de bourses ou de prêts d'études publics. Les prêts d'études publics sont souvent accessibles aux étudiants à de meilleures conditions que celles qu'ils pourraient trouver sur le marché privé : ils sont en général assortis de taux d'intérêt moins élevés et/ou de clauses plus favorables de report ou d'effacement de la dette.

Les gouvernements peuvent utiliser les aides publiques aux étudiants et à leur famille pour encourager les jeunes à faire des études tout en finançant indirectement les établissements d'enseignement tertiaire. Le financement des établissements d'enseignement par l'intermédiaire des étudiants peut aussi avoir pour effet d'intensifier la concurrence entre ces établissements et de les amener à être plus attentifs aux besoins des étudiants. Le soutien aux étudiants revêt de multiples formes : aides octroyées selon des critères de ressources, allocations familiales versées à tous les étudiants, allègements fiscaux accordés aux étudiants ou à leurs parents, ou autres transferts aux ménages. Les avantages et inconvénients des différents moyens de financer l'enseignement tertiaire sont abondamment documentés dans la littérature sous divers angles (voir par exemple Barr, 2004 ; Borck et Wimbersky, 2014). Les gouvernements s'emploient à trouver le juste équilibre entre ces différentes subventions, en particulier en temps de crise financière. Compte tenu du budget disponible, les aides publiques accordées sans conditions particulières, comme les allègements fiscaux ou les allocations familiales, sont moins susceptibles d'aider les jeunes de condition modeste à poursuivre des études que celles octroyées selon des critères de ressources, car elles ne ciblent pas spécifiquement les individus à bas revenus. Elles peuvent toutefois contribuer à atténuer les disparités financières entre les ménages avec ou sans enfants scolarisés.

■ Autres faits marquants

- Dans la plupart des pays (sauf en Australie, au Chili, en Corée, en Espagne et aux États-Unis), les frais de scolarité à charge des ressortissants nationaux ne sont généralement pas beaucoup plus élevés en master et en doctorat (ou formation équivalente) qu'en licence dans les établissements publics.
- Le soutien financier aide les étudiants à financer les frais de scolarité élevés que certains établissements facturent. Les frais de scolarité en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie et aux États-Unis sont parmi les plus élevés de tous les pays de l'OCDE, mais au moins 75 % des étudiants bénéficient d'une bourse ou d'un prêt d'études public. En Autriche, dans les Communautés flamande et française de Belgique, en Italie et en Suisse – où les frais de scolarité sont plus modérés –, les aides publiques aux étudiants sont plus limitées et ciblent des groupes spécifiques.

Analyse

B5

Différenciation des frais de scolarité entre les établissements, les formations et les domaines d'études dans l'enseignement tertiaire

L'objectif de garantir à tous l'accès à l'enseignement et la nécessité de disposer des moyens financiers requis expliquent pourquoi les frais de scolarité varient selon le type d'établissements et le niveau d'enseignement. Les établissements privés indépendants sont moins soumis à la réglementation ; ils dépendent donc moins des fonds publics que les établissements publics et se concurrencent parfois davantage en termes de qualité de services aux étudiants. C'est pourquoi ils peuvent facturer des frais de scolarité annuels moyens plus élevés que les établissements publics en licence (ou formation équivalente) dans tous les pays membres et partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles (voir le graphique B5.1 et le tableau B5.1).

Les frais de scolarité tendent à varier fortement entre les établissements publics et privés dans tous les pays dont les données sont disponibles. En Australie, en Corée et au Japon, les frais de scolarité moyens en licence (ou formation équivalente) passent la barre des 8 000 USD dans les établissements privés, mais sont compris entre 4 500 et 5 300 USD dans les établissements publics. Aux États-Unis, les établissements privés indépendants facturent en moyenne des frais de scolarité de près de 21 200 USD par an en licence (ou formation équivalente), soit plus de deux fois et demie ceux facturés en moyenne dans les établissements publics (8 200 USD environ). Les frais de scolarité sont environ trois fois plus élevés dans les établissements privés que dans les établissements publics en Italie et sont entre 30 % et 60 % plus élevés en Communauté française de Belgique, en Hongrie et en Israël. Dans les établissements privés, les frais de scolarité moyens sont de l'ordre de 5 100 USD en Norvège et de 2 200 USD en Pologne, et sont proches de 2 900 USD en République slovaque, alors que dans les établissements publics, ils sont nuls dans ces trois pays.

Dans certains pays, les frais de scolarité à charge des ressortissants nationaux en licence (ou formation équivalente) varient nettement moins entre les établissements publics et privés. Les frais de scolarité sont nuls dans les établissements publics et privés en Finlande, en Slovénie et en Suède, mais sont du même ordre en moyenne dans les deux types d'établissements en Communauté flamande de Belgique et en Suisse. En Autriche, les frais de scolarité sont plafonnés dans les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État, tandis qu'ils sont fixés librement par les établissements privés indépendants.

Dans tous les pays de l'OCDE dont les données sont disponibles, les titulaires d'un master ou d'un doctorat (ou diplôme équivalent) peuvent espérer des salaires plus élevés et de meilleurs débouchés sur le marché du travail que les titulaires d'une licence (voir les indicateurs A5 et A6). Aller au-delà de la licence peut améliorer les débouchés sur le marché du travail. Néanmoins, les frais de scolarité dont les ressortissants nationaux doivent s'acquitter dans les établissements publics ne sont pas toujours beaucoup plus élevés en master et en doctorat (ou formation équivalente) qu'en licence. Dans un tiers des pays de l'OCDE, les étudiants scolarisés à temps plein dans un établissement public s'acquittent de frais de scolarité similaires, quel que soit leur niveau d'enseignement (voir le tableau B5.1). Les frais de scolarité sont nuls au Danemark, en Estonie², en Finlande, en Norvège, en Pologne, en République slovaque, en Slovénie (sauf en doctorat), en Suède (pour les ressortissants nationaux) et en Turquie. Ils ne varient guère entre les niveaux d'enseignement dans un autre groupe de pays, à savoir en Autriche (environ 920 USD), au Canada (environ 5 000 USD en licence et en master), en Angleterre (Royaume-Uni) (environ 12 800 USD dans les établissements privés subventionnés par l'État), en Hongrie (entre 600 USD et 800 USD en licence, en master et en doctorat ou formation équivalente), en Italie (entre 1 700 USD et 1 800 USD en licence et en master ou formation équivalente), au Japon (environ 5 200 USD), au Luxembourg (environ 450 USD après les deux premiers semestres), aux Pays-Bas (2 400 USD en licence et en master) et en Suisse (environ 1 170 USD).

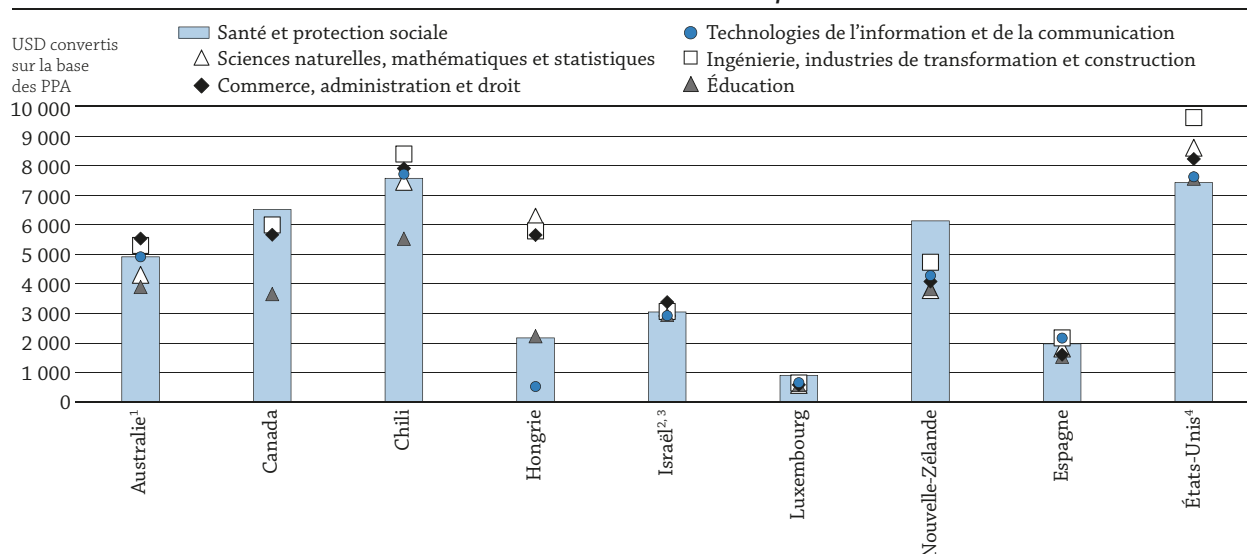
Toutefois, les frais de scolarité varient fortement entre la licence et le master dans certains pays. Ils sont plus élevés en master qu'en licence au Chili, en Corée et aux États-Unis, où ils sont supérieurs d'environ 30 %, et en Australie et en Espagne, où ils sont supérieurs de plus de 50 %. Converties en dollars des États-Unis, ces différences varient entre 1 000 USD et 3 100 USD (voir le tableau B5.1). Les frais de scolarité à charge des ressortissants nationaux dans les établissements publics sont nettement moins élevés en doctorat qu'en licence et en master dans quelques pays, à savoir en Australie, en Hongrie, en Italie et en Suisse. En Australie, les frais de scolarité annuels s'élèvent par exemple à 317 USD en doctorat, mais à 4 763 USD en licence dans les établissements publics. En fait, très peu de ressortissants nationaux en doctorat paient des frais de scolarité dans ce pays (moins de 5 % des doctorants dans les établissements publics). Les frais de scolarité en vigueur dans les établissements publics sont toutefois plus élevés en doctorat qu'en licence et en master au Chili, en Corée, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et en Slovénie³.

Dans tous les pays dont les données sont disponibles sauf aux Pays-Bas, les frais de scolarité en cursus de cycle court dans les établissements publics sont nettement moins élevés et représentent au plus la moitié de ceux pratiqués en licence dans la plupart des cas (voir le tableau B5.1). Par exemple, la différence de frais de scolarité annuels entre les cursus de cycle court et les licences est de l'ordre de 4 000 USD au Chili et de 6 000 USD aux États-Unis, mais varie entre 1 400 USD et 2 000 USD en Corée, en Espagne et au Japon. En Communauté française de Belgique, les frais de scolarité sont nuls en cursus de cycle court et modérés en licence et en master (ou formation équivalente). Les frais de scolarité moyens ne sont nulle part plus élevés en cursus tertiaire de cycle court qu'en licence, en master ou en doctorat parmi tous les pays dont les données sont disponibles. Ils sont identiques aux Pays-Bas ainsi que dans les pays où l'enseignement supérieur est généralement gratuit (le Danemark, l'Estonie, la Norvège, la Pologne, la Slovénie, la Suède et la Turquie).

Les frais de scolarité varient aussi entre les domaines d'études dans la moitié des pays où les établissements d'enseignement tertiaire en facturent aux étudiants (voir le tableau B5.3). La différenciation des frais de scolarité entre les domaines d'études vise souvent à améliorer l'équité de l'accessibilité de l'enseignement tertiaire, compte tenu de la répartition des coûts de l'éducation et des débouchés sur le marché du travail (OCDE, 2015). Cette différenciation a principalement été instaurée à cause des différences de débouchés sur le marché du travail, bien qu'aux États-Unis, par exemple, la variation des frais de scolarité entre les domaines d'études s'explique par leur variation entre les établissements et non par leur variation au sein même de ceux-ci.

Graphique B5.2. Frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement publics au niveau licence ou équivalent, selon le domaine d'études (2015/16)

Frais de scolarité annuels moyens demandés aux étudiants ressortissants nationaux scolarisés à temps plein, en USD convertis sur la base des PPA pour le PIB



Remarque : Les pays qui ne différencient pas les frais de scolarité en fonction des domaines d'études ne sont pas inclus dans ce graphique.


1. Année de référence : 2014/15.

2. Année de référence : 2013/14.

3. Établissements publics et privés subventionnés par l'État.

4. Année de référence : 2011/12. Les différences de frais de scolarité en fonction des domaines d'études résultent principalement de la différence des frais de scolarité demandés par les différents établissements publics et privés, et non d'une différence de frais de scolarité entre différents domaines d'études au sein d'un même établissement. Dans l'ensemble, au sein d'un établissement, les frais de scolarité demandés sont identiques pour tous les domaines d'études d'un niveau de la CITE.

Source : OCDE (2017), tableau B5.3. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933558040>

Les différences de frais de scolarité entre les domaines d'études sont limitées dans les établissements publics en Espagne, en Israël (dans les établissements publics et privés subventionnés par l'État) et en République slovaque⁴, et sont plus marquées au Canada, au Chili et en Hongrie. C'est en Hongrie que les frais de scolarité varient le plus entre les domaines d'études dans les établissements publics : les étudiants versent jusqu'à 4 000 USD de plus par an s'ils ont opté pour un cursus en rapport avec l'ingénierie, les industries de transformation, la construction, les sciences

sociales, le journalisme ou l'information plutôt qu'en rapport avec l'éducation, la santé ou la protection sociale. En Nouvelle-Zélande, ce sont les étudiants qui ont opté pour un cursus en rapport avec l'éducation, la santé ou la protection sociale qui versent les frais de scolarité les plus élevés (voir le graphique B5.2).

Les frais de scolarité des cursus en rapport avec l'éducation dans les établissements publics sont parmi les moins élevés dans la quasi-totalité des pays dont les données sont disponibles. L'ingénierie, les industries de transformation, la construction, la santé et la protection sociale comptent parmi les domaines d'études les plus onéreux, car ce sont souvent ceux qui produisent le meilleur rendement sur le marché du travail. D'autre part, les frais de scolarité dans des domaines d'études spécifiques, comme l'agriculture, l'halieutique et les sciences vétérinaires, sont relativement élevés dans les établissements publics en Australie, au Chili et en Nouvelle-Zélande, mais comptent parmi les moins élevés en Hongrie. Les frais de scolarité des cursus en rapport avec les sciences naturelles, les mathématiques et les statistiques sont relativement élevés dans les établissements publics au Chili et en Espagne.

Frais de scolarité à charge des ressortissants étrangers

Les politiques nationales en matière de frais de scolarité et d'aides financières aux étudiants visent généralement tous les étudiants scolarisés dans les établissements d'enseignement du pays. Elles tiennent également compte des individus qui ne sont pas ressortissants du pays où ils font leurs études (c'est-à-dire les étudiants étrangers ou en mobilité internationale tels qu'ils sont définis dans l'indicateur C4). Les différences de frais de scolarité et d'aides financières entre les ressortissants nationaux et étrangers peuvent avoir un impact sur les flux d'étudiants étrangers ou en mobilité internationale, comme d'autres facteurs, tels que le soutien public accordé à ces derniers par le pays dont ils sont originaires. Ces différences peuvent encourager les étudiants à se rendre dans certains pays ou les en dissuader (voir l'indicateur C4), en particulier dans un contexte où un nombre croissant de pays de l'OCDE leur imposent des frais de scolarité plus élevés.

Dans la moitié environ des pays dont les données sont disponibles, les frais de scolarité dans les établissements publics peuvent varier entre les ressortissants nationaux et étrangers qui suivent la même formation (voir le tableau B5.1). Toutefois, dans les pays membres de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE), les frais de scolarité ne varient pas entre les ressortissants nationaux et les ressortissants d'un autre pays membre de l'UE et de l'EEE. En Autriche, les frais de scolarité moyens à charge des étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un pays membre de l'UE ou de l'EEE représentent par exemple plus du double de ceux facturés aux ressortissants d'un de ces pays (en licence, en master et en doctorat ou équivalent). Les étudiants étrangers payent en moyenne plus de 10 000 USD de plus par an que les ressortissants nationaux en Australie, au Canada, aux États-Unis⁵ et en Nouvelle-Zélande. Dans les établissements publics, les frais de scolarité en licence à charge des ressortissants nationaux sont nuls, mais ceux à charge des ressortissants de pays tiers de l'UE passent la barre des 4 500 USD en Pologne et en Suède. Par contraste, les frais de scolarité à charge des ressortissants nationaux et étrangers sont généralement identiques au Chili, en Corée, en Israël, en Italie, au Japon, en Lettonie⁶, au Luxembourg, au Mexique, au Portugal et en Suisse. Il en va de même dans les pays où les frais de scolarité sont nuls pour les ressortissants nationaux et en mobilité internationale (à savoir en Finlande, en Norvège, en République slovaque et en Slovénie) (voir les tableaux B5.1 et B5.3).

Bourses et prêts d'études

Un système efficace de soutien financier aux étudiants et un type d'aide approprié sont essentiels pour garantir que les étudiants obtiennent de bons résultats dans l'enseignement supérieur (OCDE, 2008). De nombreux pays de l'OCDE se posent la question essentielle de savoir si les aides financières aux étudiants doivent essentiellement revêtir la forme de bourses ou de prêts dans l'enseignement tertiaire. Dans les pays de l'OCDE, les pouvoirs publics subventionnent les frais de scolarité ou de subsistance des étudiants selon différentes combinaisons de bourses et de prêts.

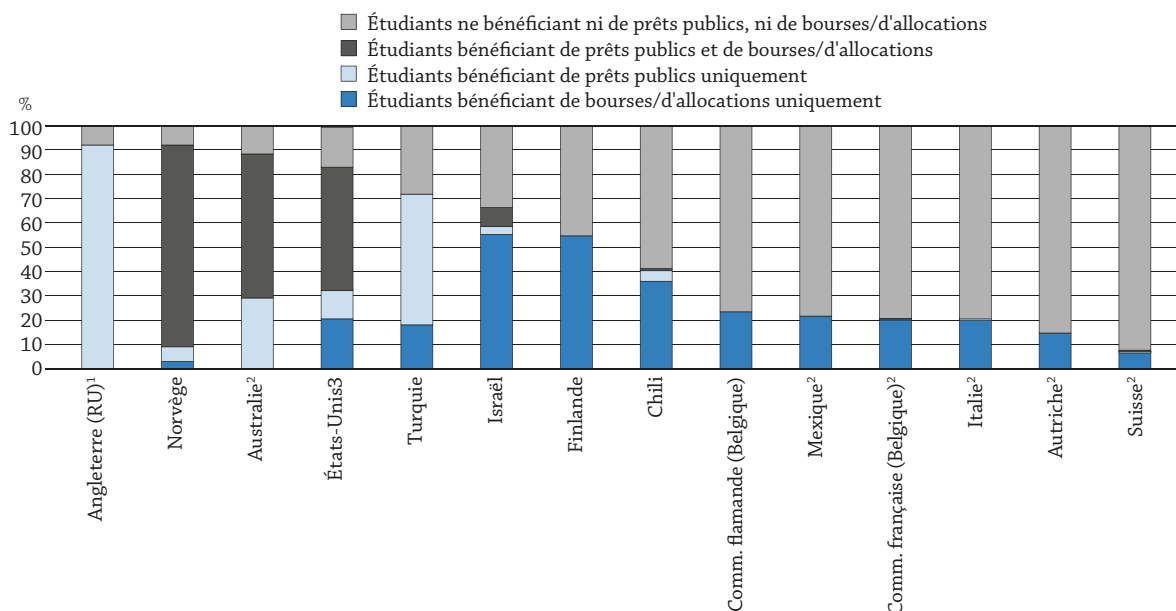
Les partisans des prêts d'études font valoir que ce type de soutien permet de venir en aide à un nombre plus élevé d'étudiants (OCDE, 2014). En effet, le budget total des aides destinées aux étudiants serait plus important et les études globalement plus accessibles si les sommes consacrées aux allocations servaient plutôt à garantir ou à subventionner des prêts. Les prêts reviennent aussi à reporter une partie du coût de l'éducation sur ceux qui bénéficient le plus de l'investissement dans l'éducation, en l'espèce, les diplômés de l'enseignement tertiaire qui bénéficient d'un rendement privé élevé après leurs études (voir l'indicateur A7).

En revanche, les adversaires des prêts d'études considèrent que ces derniers sont moins efficaces que les bourses pour encourager les jeunes de condition modeste à faire des études tertiaires. Ils estiment aussi qu'un endettement trop élevé à la fin des études peut être lourd de conséquences à la fois pour les étudiants et les pouvoirs publics si un grand nombre de diplômés sont incapables de rembourser leur prêt (OCDE, 2014).

En Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, aux États-Unis et en Norvège, 75 % au moins des étudiants en licence (ou formation équivalente) bénéficient d'une bourse ou d'un prêt d'études public (voir le graphique B5.3). Les frais de scolarité sont parmi les plus élevés de l'OCDE dans ces pays, sauf en Norvège, où les frais de scolarité sont nuls dans les établissements publics et où les aides publiques couvrent les frais de subsistance des étudiants. Les frais de scolarité sont plus modérés en Autriche, dans les Communautés flamande et française de Belgique, en Italie et en Suisse, mais rares sont les étudiants qui bénéficient dans ces pays d'un soutien financier, généralement sous la forme de bourses et de prêts d'études. En Finlande et en Turquie, les frais de scolarité sont nuls dans les établissements publics, et la plupart des étudiants bénéficient de bourses ou de prêts d'études (en Finlande) ou de prêts d'études (en Turquie) (voir le tableau B5.4 et le graphique B5.3).

Graphique B5.3. Répartition de l'aide financière aux étudiants au niveau licence ou équivalent (2015/16)

Étudiants ressortissants nationaux ; calculs fondés sur des équivalents temps plein



Remarque : Seuls sont inclus dans ce graphique les pays et économies disposant de données.

1. À l'exclusion des établissements privés indépendants. Les étudiants bénéficiant de bourses/d'allocations sont inclus avec les étudiants bénéficiant de prêts publics uniquement.

2. Année de référence : 2014/15.

3. Sur la base d'estimations combinées de l'année académique 2011/12 appliquées aux effectifs de 2013/14. Les estimations relatives aux prêts publics incluent des étudiants bénéficiant de prêts privés.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'étudiants bénéficiant de bourses/d'allocations et/ou de prêts uniquement.

Source : OCDE (2017), tableau B5.4. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933558059>

Politiques nationales de financement de l'enseignement tertiaire

Les pays de l'OCDE ont choisi des approches différentes qu'ils revoient au fil du temps pour apporter un soutien financier aux étudiants en formation dans l'enseignement tertiaire. Les gouvernements engagent souvent des réformes pour modifier le niveau des frais de scolarité et le système de bourses et de prêts d'études, parfois simultanément, afin d'améliorer ou d'ajuster la répartition des coûts de l'enseignement tertiaire entre le secteur public et le secteur privé, dont les étudiants et leur famille.

Les systèmes nationaux de financement de l'enseignement supérieur peuvent être classés en fonction de certaines caractéristiques communes en dépit de la réorientation de l'action publique dans certains pays et des différences de contexte. Les pays peuvent dans l'ensemble être répartis entre quatre groupes selon deux facteurs : d'une part, le niveau des frais de scolarité et, d'autre part, le niveau du soutien financier prévu dans le système national d'aide financière aux étudiants dans l'enseignement tertiaire (voir OCDE, 2015).

- Le premier groupe est celui des pays nordiques (la Finlande et la Norvège), où les étudiants ne paient pas de frais de scolarité et où la majorité d'entre eux reçoivent un soutien financier dans l'enseignement supérieur⁷. Dans ces pays, 55 % au moins des étudiants bénéficient de bourses et/ou de prêts d'études publics. Le Luxembourg en est très proche : les étudiants s'acquittent de frais de scolarité peu élevés et bénéficient d'aides publiques généreuses. La Finlande a cependant décidé (à compter de 2017) d'imposer des frais de scolarité aux étudiants originaires de pays tiers de l'EEE, ce qui pourrait dissuader les étudiants en mobilité internationale d'y entamer des études tertiaires (voir l'encadré C4.1).
- Le deuxième groupe est celui de l'Angleterre (Royaume-Uni), de l'Australie, du Canada et des États-Unis. Dans ces pays, les frais de scolarité annuels, supérieurs à 4 000 USD, sont relativement élevés en licence dans les établissements publics et privés. Toutefois, 80 % au moins des étudiants bénéficient de bourses ou de prêts d'études publics dans l'enseignement tertiaire en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie et aux États-Unis (les trois pays dont les données sont disponibles) (voir le tableau B5.4). Depuis 1995, l'Angleterre (Royaume-Uni) a rejoint ce groupe, quittant celui où les frais de scolarité sont moins élevés et les systèmes de soutien d'aide aux étudiants moins développés. Les Pays-Bas sont en passe de rejoindre ce groupe, quittant le premier groupe (celui des pays nordiques), car les frais de scolarité y ont augmenté et le système d'aide aux étudiants s'y est développé (voir le graphique B5.1 dans OCDE, 2014). Malgré des frais de scolarité élevés, mais grâce aussi au soutien financier apporté aux étudiants, les taux d'accès en licence (ou formation équivalente) de ce groupe de pays sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE.
- Le troisième groupe est celui du Chili, de la Corée et du Japon (OCDE, 2015), où les frais de scolarité de la plupart des étudiants sont élevés en licence dans les établissements publics, mais où les systèmes d'aide aux étudiants sont légèrement moins développés que dans les deux premiers groupes. Les frais de scolarité sont de l'ordre de 4 600 USD en Corée, de 5 200 USD au Japon et même de 7 700 USD au Chili. Le Japon, qui vient toutefois d'engager une réforme pour améliorer le système d'aide aux étudiants et l'assortir d'un programme de bourses, a augmenté les prêts d'études sans intérêts et a instauré un dispositif de remboursement à mensualités variables en fonction des revenus des diplômés.
- Le quatrième groupe est celui de l'Autriche, de la Belgique, de l'Italie et de la Suisse, où les frais de scolarité dans les établissements publics sont moins élevés que dans la plupart des autres pays (ils sont inférieurs à 1 700 USD en moyenne), mais où les aides publiques aux étudiants sont limitées et ciblent uniquement des groupes spécifiques (OCDE, 2015, tableaux B5.1 et B5.3). La Turquie est en passe de quitter ce groupe pour rejoindre le premier groupe, car les frais de scolarité sont nuls depuis l'année académique 2012/13. Malgré des frais de scolarité peu élevés, deux de ces pays (l'Autriche et l'Italie) ont des taux moyens d'accès en licence inférieurs à la moyenne de l'OCDE.

Définitions

Dans ce chapitre, les **ressortissants nationaux** sont les étudiants en formation dans le pays dont ils ont la nationalité. Les étudiants étrangers et en mobilité internationale sont définis dans l'indicateur C4. Dans les pays membres de l'UE, les frais de scolarité ne varient généralement pas entre les ressortissants nationaux et les ressortissants étrangers originaires d'autres pays membres de l'UE. Dans ces cas, les étudiants étrangers sont ceux originaires de pays tiers de l'UE.

Méthodologie

Les données se rapportent à l'année académique 2015/16 et proviennent d'une enquête spéciale réalisée par l'OCDE en 2017 (pour des détails, voir l'annexe 3, www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les montants des frais de scolarité et des prêts d'études exprimés en devise nationale ont été divisés par l'indice des parités de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB afin d'obtenir leur équivalent en dollars des États-Unis (USD). Les montants des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants bénéficiaires d'aides doivent être interprétés avec prudence, car ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Cet indicateur présente les frais de scolarité moyens en vigueur dans l'enseignement tertiaire dans les établissements publics et privés et fait la distinction entre les cursus de cycle court, les licences, les masters et les doctorats (ou équivalents). Cet indicateur présente les frais de scolarité moyens à chacun de ces niveaux de l'enseignement tertiaire par type d'établissement et indique les pourcentages d'étudiants qui peuvent ou non prétendre à des bourses ou à des aides pour financer tout ou partie de leurs frais de scolarité. Les niveaux des frais de scolarité et les pourcentages d'étudiants doivent être interprétés avec prudence, car ils correspondent à des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire.

Les prêts d'études sont indiqués en valeur totale afin de fournir des informations sur le niveau d'aide dont bénéficient les étudiants. Le montant brut des prêts permet d'évaluer le volume d'aide aux étudiants actuellement en formation. Les remboursements des créances et des intérêts par les emprunteurs devraient être pris en compte pour évaluer le coût net des prêts d'études contractés auprès d'agences publiques ou privées. Dans la plupart des pays, ces prêts ne sont pas remboursés aux autorités en charge de l'éducation, qui ne peuvent donc pas utiliser ces fonds pour financer d'autres dépenses d'éducation.

Les indicateurs de l'OCDE incluent le montant global (brut) des bourses et prêts lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'aide financière apportée aux étudiants actuellement en formation. Certains pays de l'OCDE éprouvent des difficultés à chiffrer les prêts d'études accordés aux étudiants. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'interprétation des données sur les prêts d'études.

Notes

1. Les frais de scolarité moyens sont calculés sur la base de l'effectif scolarisé à temps plein (voir la section « Méthodologie »).
2. Uniquement dans les formations dispensées en estonien.
3. Certaines de ces différences pourraient s'expliquer par le fait que les établissements sont plus prestigieux, tant en termes de réputation que de situation, s'ils proposent des doctorats que s'ils se limitent aux licences et aux masters.
4. Les frais de scolarité sont nuls dans les établissements publics.
5. Les étudiants en mobilité internationale sont mis sur le même pied que les étudiants originaires d'un autre État et versent les mêmes frais de scolarité qu'eux. Voir l'annexe 3 pour plus de détails.
6. En Lettonie, cela dépend du type de formation.
7. Les bourses et prêts d'études financent les frais de subsistance en Norvège.

Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Références

- Barr, N. (2004), « Higher education funding », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 20, pp. 264-283.
- Borck, R., et M. Wimbersky (2014), « Political economics of higher education finance », *Oxford Economic Papers*, vol. 66, pp. 115-139.
- OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2015-fr>.
- OCDE (2014), *Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2014-fr>.
- OCDE (2008), *Tertiary Education for the Knowledge Society : Volume 1 and Volume 2*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264046535-en>.

Tableaux de l'indicateur B5


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933560529>

Tableau B5.1 Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire (2015/16)

WEB **Tableau B5.2** Estimation de l'indice de variation des frais de scolarité facturés par les établissements d'enseignement dans l'enseignement tertiaire (niveaux CITE 5 à 8) et réformes récentes des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire (2015/16)

Tableau B5.3 Frais de scolarité moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire publics et privés, selon le domaine d'études (2015/16)

Tableau B5.4 Répartition de l'aide financière aux étudiants (2015/16)

WEB **Tableau B5.5** Remboursement et allègement de la dette liée aux prêts d'études dans l'enseignement tertiaire (année académique 2015/16)

Date butoir pour les données : 19 juillet 2017. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-fr>. D'autres données désagrégées sont également disponibles dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (<http://stats.oecd.org/>).

Tableau B5.1. [1/2] Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire (2015/16)

Montants convertis en équivalents USD sur la base des PPA, selon le type d'établissement et la structure des diplômes ; calculs fondés sur des équivalents temps plein

OCDE	Pays	Pourcentage d'étudiants nationaux scolarisés à temps plein (dans l'enseignement tertiaire) dans :			Frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements aux étudiants nationaux scolarisés à temps plein					
		Des établissements publics	Des établissements privés subventionnés par l'État	Des établissements privés indépendants	Établissements publics			Établissements privés		
					Ensemble du tertiaire			Tous établissements privés confondus		
					Total	Dont : licence ou niveau équivalent	Dont : master ou niveau équivalent	Total	Dont : licence ou niveau équivalent	Dont : master ou niveau équivalent
(1)	(2)	(3)	(4)	(7)	(8)	(10)	(13)	(14)		
	Australie ^{1, 2}	94	2	4	4 841	4 763	7 897	8 691	8 827	7 659
	Autriche ^{1, 3}	m	m	m	914	914	914	914	914	914
	Canada ⁴	m	m	m	4 963	4 939	5 132	m	m	m
	Chili	15	12	72	7 695	7 654	10 359	6 275	7 156	11 432
	Danemark ⁵	m	m	m	0	0	0	m	m	m
	Estonie	m	m	m	0	0	0	0	0	0
	Finlande	53	47	a	0	0	0	0	0	0
	Hongrie	90	6	4	753	766	799	1 164	1 210	1 137
	Israël ⁶	15	65	20	3 095	3 095	m	3 976	3 976	m
	Italie ¹	90	a	10	1 650	1 658	1 828	5 777	5 807	6 408
	Japon	26	a	74	5 215	5 229	5 226	8 269	8 428	6 956
	Corée ⁷	m	m	m	2 635 à 6 846	4 578	6 024	6 664 à 11 769	8 205	11 040
	Lettonie	7	70	24	1 010 à 4 344	a	a	1 802 à 27 823	1 802 à 22 612 ^d	2 025 à 27 823
	Luxembourg	m	m	m	227 à 3 629	454 à 907	454 à 3 629	m	m	m
	Mexique ¹	70	a	30	m	m	m	6 390	6 390 ^d	x(13)
	Pays-Bas	m	m	m	2 420	2 420	2 420	m	m	m
	Nouvelle-Zélande ⁸	m	m	m	m	4 295 ^d	m	m	m	m
	Norvège	84	6	10	0	0	0	5 099	5 099 ^d	x(13)
	Pologne ⁹	93	a	7	0	0	0	1 683	2 196	664
	Portugal	m	m	m	1 124 à 10 661	1 124 à 1 821	1 124 à 10 661	m	m	m
	République slovaque	95	a	m	0	0	0	3 180	2 872	3 559
	Slovénie	94	5	1	68	0	0	m	0	0
	Espagne	82	x(3)	18 ^d	m	1 830	2 858	m	m	m
	Suède ⁵	87	13	a	0	0	0	0	0	0
	Suisse ^{1, 3}	83	7	10	1 097	1 168 ^d	1 168	1 168	1 168 ^d	1 168
	Turquie	m	a	m	0	0	0	m	m	m
	États-Unis ¹⁰	67	a	33	6 347	8 202	11 064	19 127	21 189	17 084
	Économies									
	Angleterre (RU) ^{3, 11}	m	m	m	a	a	a	m	11 951	m
	Comm. flamande (Belgique) ³	m	m	m	0 à 1 115	132 à 1 115	132 à 1 115	0 à 1 115	132 à 1 115	132 à 1 115
	Comm. française (Belgique) ^{1, 3}	40	60	a	420	420 ^d	x(7)	559	559 ^d	x(13)

Remarque : Les montants des frais de scolarité doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés ici constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre des frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

Des données complémentaires réparties par niveau de la CITE et par type d'établissement sont disponible en ligne (voir le StatLink ci-dessous).

1. Année de référence : 2014/15.

2. Les moyennes des différents niveaux de la CITE excluent les formations tertiaires de cycle court.

3. Les établissements privés couvrent uniquement les établissements privés subventionnés par l'État.

4. Les moyennes des différents niveaux de la CITE excluent les formations tertiaires de cycle court, et les doctorats et formations de niveau équivalent.

5. Les frais de scolarités demandés aux étudiants étrangers se rapportent aux étudiants originaires de pays tiers de l'Espace économique européen.

6. Année de référence : 2013/14. Les moyennes des différents niveaux de la CITE excluent les formations tertiaires de cycle court, les masters, les doctorats et formations de niveau équivalent.

7. Année de référence : 2016

8. Les estimations incluent uniquement les universités et excluent les programmes du niveau 7 de la CITE et les deuxième formations du niveau 6 de la CITE, tels que les certifications et diplômes de troisième cycle. Les montants incluent l'impôt sur les produits et services (15 %).

9. Les frais de scolarités demandés aux étudiants étrangers se rapportent aux étudiants originaires de pays tiers de l'Union européenne.

10. Année de référence : 2011/12.

11. À l'exclusion des programmes de master et de niveau équivalent.

Source : OCDE (2017). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933560434>

Tableau B5.1. [2/2] **Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire (2015/16)**

Montants convertis en équivalents USD sur la base des PPA, selon le type d'établissement et la structure des diplômes ; calculs fondés sur des équivalents temps plein

B5

OCDE	Pays	Frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements aux étudiants étrangers scolarisés à temps plein					
		Établissements publics			Établissements privés		
		Ensemble du tertiaire			Ensemble du tertiaire		
		Total	Dont : licence ou niveau équivalent	Dont : master ou niveau équivalent	Total	Dont : licence ou niveau équivalent	Dont : master ou niveau équivalent
(24)	(27)	(28)	(30)	(33)	(34)		
	Australie ^{1, 2}	15 096	15 678	14 426	10 407	10 108	10 918
	Autriche ^{1, 3}	1 826	1 826	1 826	1 826	1 826	1 826
	Canada ⁴	15 793	17 498	12 809	m	m	m
	Chili	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Danemark ⁵	1 099 à 2 060					
	Estonie	Différenciation des frais de scolarité en fonction de la langue du programme : des frais peuvent être demandés pour les programmes dispensés dans d'autres langues que l'estonien					
	Finlande	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Hongrie	4 011	1 331	5 463	2 356	2 791	2 032
	Israël ⁶	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Italie ¹	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Japon	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Corée ⁷	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Lettonie	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Luxembourg	Aucune différenciation des frais de scolarité en fonction de la nationalité					
	Mexique ¹	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Pays-Bas	m	m	m	m	m	m
	Nouvelle-Zélande ⁸	m	18 524 ^d	m	m	m	m
	Norvège	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Pologne ⁹	3 907	4 590	2 443	3 028	3 112	2 608
	Portugal	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	République slovaque	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Slovénie	m	0	0	m	0	0
	Espagne	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Suède ⁵	8 968	14 010	14 459	10 480	14 010	14 459
	Suisse ^{1, 3}	Aucune différenciation des frais de scolarité pour les étudiants étrangers					
	Turquie	m	m	m	m	m	m
	États-Unis ¹⁰	14 091	16 066	16 489	27 327	29 234	24 095
	Économies						
	Angleterre (RU) ^{3, 11}	a	a	a	m	m	m
	Comm. flamande (Belgique) ³	Les établissements peuvent fixer en toute autonomie le montant de leurs frais de scolarité pour les étudiants originaires de pays tiers de l'Espace économique européen, à l'exception de certaines catégories (par ex., réfugiés, demandeurs d'asile)					
	Comm. française (Belgique) ^{1, 3}	m	1 487	1 984	m	x(27)	x(28)

Remarque : Les montants des frais de scolarité doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées des principaux cursus de l'enseignement tertiaire et où ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés ici constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre des frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

Des données complémentaires réparties par niveau de la CITE et par type d'établissement sont disponible en ligne (voir le *StatLink* ci-dessous).

1. Année de référence : 2014/15.

2. Les moyennes des différents niveaux de la CITE excluent les formations tertiaires de cycle court.

3. Les établissements privés couvrent uniquement les établissements privés subventionnés par l'État.

4. Les moyennes des différents niveaux de la CITE excluent les formations tertiaires de cycle court, et les doctorats et formations de niveau équivalent.

5. Les frais de scolarités demandés aux étudiants étrangers se rapportent aux étudiants originaires de pays tiers de l'Espace économique européen.

6. Année de référence : 2013/14. Les moyennes des différents niveaux de la CITE excluent les formations tertiaires de cycle court, les masters, les doctorats et formations de niveau équivalent.

7. Année de référence : 2016

8. Les estimations incluent uniquement les universités et excluent les programmes du niveau 7 de la CITE et les deuxièmes formations du niveau 6 de la CITE, tels que les certifications et diplômes de troisième cycle. Les montants incluent l'impôt sur les produits et services (15 %).

9. Les frais de scolarités demandés aux étudiants étrangers se rapportent aux étudiants originaires de pays tiers de l'Union européenne.

10. Année de référence : 2011/12.

11. À l'exclusion des programmes de master et de niveau équivalent.

Source : OCDE (2017). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933560434>

Tableau B5.3. **Frais de scolarité moyens demandés par les établissements d'enseignement tertiaire publics et privés, selon le domaine d'études (2015/16)**

Frais de scolarité en équivalents USD convertis sur la base des PPA, pour les licences, masters, doctorats ou niveaux équivalents, calculs fondés sur des équivalents temps plein

		Frais de scolarité annuels moyens demandés par les établissements publics (aux étudiants nationaux scolarisés à temps plein)											
		Tous domaines d'études confondus	Éducation	Lettres et arts	Sciences sociales, journalisme et information	Commerce, administration et droit	Sciences naturelles, mathématiques et statistiques	Technologies de l'information et de la communication	Ingénierie, industries de transformation et construction	Agriculture, sylviculture, halieutique et sciences vétérinaires	Santé et protection sociale	Services	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
OCDE	Australie ¹	Tertiaire de cycle court	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
	Licence ou niveau équivalent	4 763	3 895	3 992	4 304	5 533	5 005	4 915	5 300	5 852	4 915	5 217	
	Master ou niveau équivalent	7 897	4 174	5 597	7 561	12 379	5 627	7 631	5 754	8 581	8 308	7 528	
	Doctorat ou niveau équivalent	317	161	119	399	349	116	421	355	261	662	60	
Canada ²	Tertiaire de cycle court	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Licence ou niveau équivalent	4 939	3 655	4 280	m	5 662	m	m	5 993	4 583	6 518	m	
	Master ou niveau équivalent	5 132	4 611	3 799	m	7 915	m	m	5 224	4 296	5 065	m	
	Doctorat ou niveau équivalent	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	Tertiaire de cycle court	3 312	3 047	3 158	0	3 115	3 994	3 318	3 515	3 085	3 231	3 314	
	Licence ou niveau équivalent	7 654	5 526	7 260	7 449	7 904	8 277	7 711	8 392	9 173	7 570	5 816	
	Master ou niveau équivalent	10 359	4 381	5 136	8 314	12 341	6 960	9 727	7 202	6 687	12 137	5 004	
	Doctorat ou niveau équivalent	9 297	7 498	7 934	9 692	12 769	9 169	12 859	10 283	8 854	8 650	0	
Hongrie	Tertiaire de cycle court	399	447	422	961	3 470	1 148	1 560	3 662	1 573	592	320	
	Licence ou niveau équivalent	766	2 230	4 280	6 272	5 652	3 101	528	5 791	1 615	2 173	3 427	
	Master ou niveau équivalent	799	1 013	6 366	3 128	3 842	3 921	944	7 523	2 640	5 012	1 221	
	Doctorat ou niveau équivalent	632	1 158	5 803	3 845	1 005	2 911	507	3 203	986	654	675	
Israël ³	Tertiaire de cycle court	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Licence ou niveau équivalent	3 095	3 095	a	a	a	a	a	a	a	a	a	
	Master ou niveau équivalent	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Doctorat ou niveau équivalent	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Luxembourg ²	Tertiaire de cycle court	227	a	227	227	227	a	a	227	a	227	a	
	Licence ou niveau équivalent	454 à 907	581	676	581	586	654	659	648	a	907	a	
	Master ou niveau équivalent	454 à 3 629	454	454	857	3 511	454	454	454	454	a	a	
	Doctorat ou niveau équivalent	454	454	454	454	454	454	454	454	a	a	a	
Nouvelle-Zélande	Tertiaire de cycle court	Inclus avec les programmes de licence et de niveau équivalent											
	Licence ou niveau équivalent	4 295	3 824	3 838	3 789	4 080	4 163	4 281	4 731	5 064	6 131	3 824	
	Master ou niveau équivalent	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
	Doctorat ou niveau équivalent	4 662	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Espagne ¹	Tertiaire de cycle court	163	163	163	163	163	163	163	163	163	163	163	
	Licence ou niveau équivalent	1 830	1 534	1 732	1 813	1 606	2 072	2 167	2 173	2 054	1 972	1 782	
	Master ou niveau équivalent	2 858	2 492	3 957	4 277	3 940	4 181	4 165	2 777	2 363	2 387	3 265	
	Doctorat ou niveau équivalent												
États-Unis ^{4, 5}	Tertiaire de cycle court	2 276	2 121	2 332	2 102	2 308	2 255	2 206	2 578	2 975	2 202	2 260	
	Licence ou niveau équivalent	8 202	7 560	8 110	8 604	8 224	8 595	7 622	9 624	8 372	7 425	7 497	
	Master ou niveau équivalent	11 064	7 153	12 023	9 268	13 232	10 488		11 555		12 230	9 521	
	Doctorat ou niveau équivalent	13 264	12 223	14 476	11 971	11 158	13 327		15 755		14 494	11 676	

Remarque : Seuls sont inclus dans ce tableau les pays qui différencient les frais de scolarité en fonction des domaines d'études. Les données pour les institutions privées peuvent être consultées en ligne (voir le StatLink ci-dessous).

1. Année de référence : 2014/15.

2. Établissements publics uniquement.

3. Année de référence : 2013/14.

4. Année de référence : 2011/12.

5. Les différences de frais de scolarité en fonction des domaines d'études résultent principalement de la différence des frais de scolarité demandés par les différents établissements publics et privés, et non d'une différence de frais de scolarité entre différents domaines d'études au sein d'un même établissement. Dans l'ensemble, au sein d'un établissement, les frais de scolarité demandés sont identiques pour tous les domaines d'études d'un niveau de la CITE.

Source : OCDE (2017). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933560472>

Tableau B5.4. Répartition de l'aide financière aux étudiants (2015/16)

Étudiants ressortissants nationaux ; calculs fondés sur des équivalents temps plein

B5

		Licence ou niveau équivalent								
		Répartition des bourses/allocations subventionnant les frais de scolarité Pourcentage d'étudiants qui :				Répartition de l'aide financière aux étudiants Pourcentage d'étudiants qui :				
		... bénéficient de bourses/d'allocations d'un montant supérieur à leurs frais de scolarité	... bénéficient de bourses/d'allocations d'un montant équivalent à leurs frais de scolarité	... bénéficient de bourses/d'allocations d'un montant couvrant partiellement leurs frais de scolarité	... ne bénéficient d'aucune bourse/allocation pour subventionner leurs frais de scolarité	... bénéficient de prêts publics uniquement	... bénéficient de bourses/d'allocations uniquement	... bénéficient de prêts publics et de bourses/d'allocations	... ne bénéficient ni de prêts publics, ni de bourses/d'allocations	
		(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	
OCDE	Pays									
	Australie ¹	x(11)	x(11)	59 ^d	41	29	0	59	12	
	Autriche ¹	14	0 ^d	x(10)	85	a	15	a	85	
	Chili	0	17	20	63	4	36	1	59	
	Danemark	91	m	m	m	m	m	38	m	
	Finlande	55 ^d	a	a	45 ^d	a	55 ^d	a	45 ^d	
	Israël	7	8	49	37	3 ^d	55 ^d	8 ^d	34 ^d	
	Italie ¹	9 ^d	4 ^d	7 ^d	80 ^d	0 ^d	20 ^d	0 ^d	80 ^d	
	Luxembourg ²	a	a	100	0	a	100	a	0	
	Mexique ¹	0	1	0	99	0	22	0	78	
	Norvège	m	m	m	m	6	3	83	8	
	Espagne	27	6	15	53	0	47	0	53	
	Suisse ¹	7 ^d	0 ^d	0 ^d	93 ^d	0 ^d	7 ^d	0 ^d	92 ^d	
	Turquie	18	0	0	82	54	18	0	28	
	États-Unis ³	m	m	m	29	12	20	51	16	
		Économies								
		Angleterre (RU) ⁴	m	m	m	m	92	x(13)	x(13)	8
	Comm. flamande (Belgique)	23 ^d	a	a	77 ^d	a	23 ^d	a	77 ^d	
	Comm. française (Belgique) ¹	21 ^d	0 ^d	0 ^d	79 ^d	0 ^d	21 ^d	0 ^d	79 ^d	
		Master ou niveau équivalent								
		Répartition des bourses/allocations subventionnant les frais de scolarité Pourcentage d'étudiants qui :				Répartition de l'aide financière aux étudiants Pourcentage d'étudiants qui :				
		... bénéficient de bourses/d'allocations d'un montant supérieur à leurs frais de scolarité	... bénéficient de bourses/d'allocations d'un montant équivalent à leurs frais de scolarité	... bénéficient de bourses/d'allocations d'un montant couvrant partiellement leurs frais de scolarité	... ne bénéficient d'aucune bourse/allocation pour subventionner leurs frais de scolarité	... bénéficient de prêts publics uniquement	... bénéficient de bourses/d'allocations uniquement	... bénéficient de prêts publics et de bourses/d'allocations	... ne bénéficient ni de prêts publics, ni de bourses/d'allocations	
		(17)	(18)	(19)	(20)	(21)	(22)	(23)	(24)	
OCDE	Pays									
	Australie ¹	1	x(19)	99 ^d	0	0	24	76	0	
	Autriche ¹	7	0 ^d	x(18)	93	a	7	a	93	
	Chili	0	5	7	88	1	11	1	87	
	Danemark	76	m	m	m	m	m	59	m	
	Finlande	x(9)	a	a	x(12)	a	x(14)	a	x(16)	
	Israël	x(9)	x(10)	x(11)	x(12)	x(13)	x(14)	x(15)	x(16)	
	Italie ¹	x(9)	x(10)	x(11)	x(12)	x(13)	x(14)	x(15)	x(16)	
	Luxembourg ²	a	a	100	0	a	100	a	0	
	Mexique ¹	0	3	0	97	17	0	0	83	
	Norvège	m	m	m	m	4	2	83	11	
	Espagne	21	2	2	76	0	24	0	76	
	Suisse ¹	6	0	0	94	1	5	0	94	
	Turquie	1	0	0	99	4	1	0	95	
	États-Unis ³	m	m	m	64	43	12	25	21	
		Économies								
		Angleterre (RU) ⁴	m	m	m	m	m	m	m	m
	Comm. flamande (Belgique)	x(9)	a	a	x(12)	a	x(14)	a	x(16)	
	Comm. française (Belgique) ¹	x(9)	x(10)	x(11)	x(12)	x(13)	x(14)	x(15)	x(16)	

Remarque : La répartition de l'aide financière aux étudiants et des bourses/allocations subventionnant les frais de scolarité dans les formations tertiaires de cycle court, les doctorats ou les programmes de niveau équivalent peut être consultée en ligne (voir le StatLink ci-dessous).

1. Année de référence : 2014/15.


2. Les pourcentages présentés se rapportent au nombre d'étudiants dans chaque catégorie en pourcentage des étudiants pouvant prétendre à une aide publique.

3. Estimation basée sur l'année académique 2011/12. Les estimations relatives aux prêts publics incluent des étudiants bénéficiant de prêts privés.

4. À l'exclusion des établissements privés indépendants.

Source : OCDE (2017). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933560491>



Extrait de :
Education at a Glance 2017
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2017-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Indicateur B5 Combien les étudiants de l'enseignement tertiaire paient-ils et quelles aides publiques reçoivent-ils ? », dans *Education at a Glance 2017 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2017-20-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.